



**Fondation d'aide
aux personnes
incontinentes
(Canada)**

Info continence

Comment obtenir de l'information sur le remboursement des soins et des produits traitant l'incontinence

Le but de ce feuillet d'information est de vous aider à trouver où vous adresser dans votre région pour que soient assurés/remboursés, les soins et les moyens palliatifs nécessaires au traitement de l'incontinence.

On considère un moyen palliatif un produit que vous pouvez acheter dans un magasin fournissant ce qui est nécessaire à la maîtrise quotidienne de l'incontinence comme, par exemple, les couches, les serviettes et les condoms de continence.

Pour avoir de plus amples informations sur les choix de produits sur le marché, appelez la Fondation d'aide aux personnes incontinentes (Canada) au 1-800-265-9575 qui pourra vous fournir un guide des produits de l'incontinence.



Assurance/remboursement par votre compagnie d'assurance :

Vous devez d'abord communiquer avec la compagnie d'assurance afin de déterminer exactement ce que couvre votre police d'assurance. Ayez en main les numéros de police et d'assurance de groupe.

Si vous n'êtes pas assuré(e) pour ce problème particulier, nous vous suggérons de procéder de la façon suivante :

- Obtenez une lettre du professionnel de la santé qui vous traite expliquant que ce traitement est important pour vous et/ou joignez-y une copie des frais encourus.
- Écrivez vous-même une lettre expliquant l'impact de l'incontinence sur votre qualité de vie.
- Si votre compagnie d'assurance demande plus d'information sur l'incontinence, demandez-leur de communiquer avec la Fondation d'aide aux personnes incontinentes (Canada) au 1-800-265-9575.

Assurance/remboursement par les gouvernements provinciaux/ territoriaux :

Au Canada, prise en charge et remboursement varient beaucoup d'un endroit à l'autre. Les numéros suivants pourront vous être utiles pour obtenir des renseignements concernant la région

où vous résidez. Vous pouvez aussi parler de cette question à votre professionnel de la santé.

Alberta - Health Insurance Plan (AHCIP)

Edmonton: 403-427-1432

Calgary: 403-297-6411

403-310-0000 (sans frais ailleurs en Alberta - demander un des numéros indiqués ci-dessus)

On accède à ATS via Telus en composant le 711

Aids to Daily Living (AADL) - malades chroniques et invalides : 403-427-0731

Colombie-Britannique - Medical Services Plan

Victoria: 250-952-3456

Sans frais de Vancouver à Victoria : 604-669-4211

Manitoba - Health Insurance

Résidents de Winnipeg : 204-786-7101

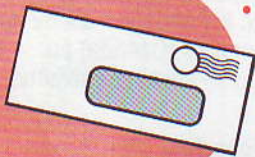
TTY/ATS : 204-774-8618

Résidents de la province en dehors de Winnipeg : 1-800-392-1207

TTY/ATS : appeler "Manitoba Relay Service" au 711 ou au 1-800-432-4444 pour obtenir un des numéros indiqués ci-dessus.

Nouveau-Brunswick - Medicare Inquiries

506-453-2161





**Fondation d'aide
aux personnes
incontinentes
(Canada)**

**Terre-Neuve et Labrador –
Health Plan**

709-758-1588

Prescription Drug Program: 709-753-3615

**Territoires du Nord-Ouest –
Medical Care Insurance**

Inuvik : 1-800-661-0830 ou 867-777-7411 ou

Rankin Inlet : 1-800-661-0833 ou 867-645-5002

**Nouvelle-Écosse – Medical
Services Insurance (MSI)**

902-468-9700

**Ontario – Ontario Health Insurance
Plan (OHIP)**

Ligne INFO du Ministère de la Santé :
1-800-268-1154

Toronto: 416-314-5518

TTY: 1-800-387-5559

Direction des appareils et accessoires
fonctionnels : numéros indiqués ci-dessus (pour
les moins de 35 ans)

**Île-du-Prince-Édouard – Medical
Inquiries**

902-368-6261

**Québec – Régie de l'assurance-
maladie**

Québec : 819-646-4636

Montréal: 514-864-3411

Ailleurs au Québec (sans frais) : 1-800-561-
9749

Saskatchewan

Si vous désirez des informations sur les services
de santé offerts dans la région où vous habitez,
veuillez appeler votre bureau régional. Le
numéro de téléphone se trouve dans l'annuaire
téléphonique aux pages d'inscriptions du
gouvernement provincial.

Territoire du Yukon – Health Plan

General Inquiries: 867-667-5209



Si vous trouvez la couverture
inadéquate pour vos besoins :

– Écrivez au Ministre de la Santé
provincial en expliquant votre point
de vue.

– Envoyer une copie de la lettre à
votre député(e).

(Les noms et adresses de ces personnes se
trouvent dans l'annuaire téléphonique sous
"Membres du gouvernement provincial" aux
pages d'inscriptions du gouvernement provincial.)

Assurez-vous de bien expliquer comment
l'incontinence touche votre qualité de vie et
comment les coûts des soins et des produits
nécessaires vous affectent. Peut-être avez-vous
des suggestions à faire au ministre de la Santé
en matière d'accessibilité à ces produits.
N'oubliez pas de mentionner combien ces
changements auraient un impact positif sur votre
vie. Il pourrait aussi intéresser le ministre de
savoir que le gouvernement économiserait de
l'argent en assumant les coûts des produits dont
vous avez besoin. Par exemple, peut-être que si
on vous fournissait vos produits, vous pourriez
rester à la maison au lieu d'aller à l'hôpital ou
dans un autre établissement, ce qui coûte
évidemment beaucoup plus cher au ministère
de la Santé.

Si le gouvernement devait demander de plus
amples informations sur l'incontinence, n'hésitez
pas à leur dire d'avoir recours à la **Fondation
d'aide aux personnes incontinentes (Canada)**
(1-800-265-9575).

Pour des informations plus détaillées sur le
remboursement des soins et des produits du
traitement de l'incontinence, veuillez
communiquer avec la Fondation d'aide aux
personnes incontinentes (Canada) au
1-800-265-9575 ou à l'adresse suivante :

**B.P. 30,
Succursale Victoria,
Westmount, Québec
H3Z 2V4**

*La publication de ce feuillet a été rendue possible
grâce à l'aide financière du Fonds pour la santé de
la population, division du vieillissement et des aînés,
Santé Canada. Les opinions exprimées dans ce
document ne reflètent pas nécessairement la politique
officielle de Santé Canada.*

Pour de plus amples renseignements sur l'incontinence, communiquez avec :

La Fondation d'aide aux personnes incontinentes (Canada)

B.P. 30, Succursale Victoria, Westmount, Québec H3Z 2V4

Information générale 1-800-265-9575 www.continence-fdn.ca

La réimpression de ce feuillet a été possible grâce à la contribution de la Fondation Medtronic